



Comité de Liaison des équipements ATEX

Réunion du 9 décembre 2024



CLATEX

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

Le Comité de Liaison ATEX dénombre 98 membres :

- Représentants de l'administration
- Représentants des fabricants
- Représentants des utilisateurs
- Représentants des formateurs
- Représentants des installateurs
- Représentants de la normalisation
- Représentants des organismes de contrôle
- Représentants des Organismes Notifiés

- Répartis de la façon suivante :

| | | |
|-------------------------|------------|------------|
| Fabricants 30 membres | Tiers | 40 membres |
| Utilisateurs 20 membres | Ministères | 5 membres |

Le site internet du CLATEX :

Le site du CLATEX est hébergé par l'INERIS, à la demande du ministère.

Le site du CLATEX est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.ineris.fr/CLATEX>

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

La dernière réunion du Groupe d'Experts ATEX a eu lieu le :

- 17 mai 2023

La cinquième édition des lignes directrices a été publiée :

- Avril 2024

La 38ème réunion ADCO a eu lieu :

- le 5/6 novembre 2024

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

Le principale sujet qui a été abordé par la commission dans son rapport concerne la publication d'un acte relatif à l'Intelligence Artificielle

Cet acte a été publié par le règlement 2024/1689 le 13 juin 2024

Si un composant de sécurité d'un appareil ATEX est basé sur l'IA alors l'acte IA s'applique.

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

Le second sujet concerne un acte sur la cyber-résilience qui concernera certainement un appareil ATEX dès lors où la partie fonctionnelle sera à base de dispositifs programmés :

Obligations des fabricants :

- ❖ La cybersécurité couvre l'ensemble du cycle de vie du produit (elle est prise en compte dans les phases suivantes : phase de planification, de conception, de développement, de production, de livraison et de maintenance)
- ❖ Tous les risques liés à la cybersécurité doivent être documentés. Les fabricants devront signaler les vulnérabilités et les incidents activement exploités.
- ❖ Veiller à ce que les vulnérabilités soient traitées efficacement pendant la durée de vie prévue du produit
- ❖ Des instructions claires et compréhensibles pour l'utilisation des produits contenant des éléments numériques ;

Ceci concernera tous produits dotés d'éléments numériques qui sont connectés directement ou indirectement à un autre appareil ou à un réseau.

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

La nouvelle directive Machines a été publiée.

Il s'agit du règlement (UE) 2023/1230 du parlement européen et du conseil qui a été publié le 14 juin 2023 et qui abroge la directive 2006/42/CE
Il sera obligatoire en janvier 2027.

Points nouveaux

- Intégration de l'IA et de la cyber sécurité
- Numérisation des documents papier

La déclaration UE de conformité et la notice d'instructions pourront être numérique.

Un marquage, une information devrait être sur le produit (eg. QR Code).

Cette instruction devrait être téléchargeable au moins 10 ans après que le produit ait été placé sur le marché

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

La nouvelle directive Machines a été publiée (Règlement (UE) 2023/1230).

Application des règles aux machines, mais aussi aux **produits connexes**

Les produits connexes sont les suivants :

- a) les équipements interchangeables ;
- b) les composants de sécurité ;
- c) les accessoires de levage ;
- d) les chaînes, câbles et sangles ;
- e) les transmissions mécaniques amovibles.

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

La nouvelle directive Machines (Règlement (UE) 2023/1230).

1.5.7. *Explosions*

Les machines **ou les produits connexes** sont conçus et construits de manière à éviter tout risque d'explosion **présenté** par la machine **ou le produit connexe** eux-mêmes ou par les gaz, liquides, poussières, vapeurs et autres substances produites ou utilisées par la machine **ou le produit connexe**.

Les machines **ou les produits connexes** sont conformes aux dispositions de la **législation spécifique d'harmonisation de l'Union** en ce qui concerne les risques d'explosion dus à leur utilisation dans une atmosphère explosive.

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

Application et interprétation de directive ATEX 2014/34/EU

1. Pompe de liquide inflammable (essence) pour usage domestique

Une pompe de liquide inflammable ne doit pas être ATEX si il est prévu d'utilisé cette pompe uniquement à domicile

2. Dépôt et archivage du dossier technique par un ON conformément à Art.13.1(b)(ii)

Le dossier numérique est autorisé mais la possibilité de lecture doit être vérifiée.

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

Application et interprétation de directive ATEX 2014/34/EU (suite)

3. Réparation et pièces détachées

Les lignes directrices ATEX disent:

§ 33 Produits usagés, réparés ou modifiés et pièces détachées

En règle générale, les fabricants doivent considérer :

- si le produit est mis sur le marché de l'UE ou mis en service pour la première fois , ou*
- si les modifications sont telles que le résultat est de mettre un produit sur le marché, comme un produit neuf.*

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », alors la directive 2014/34/UE s'applique pleinement.

Dans tous les autres cas, la directive 2014/34/UE ne s'applique pas et la personne responsable devra s'assurer que toute autre réglementation nationale ou européenne pertinente est considérée comme appropriée.

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

Correction des lignes directrice ATEX

§36 Dispositifs de sécurité, dispositifs de contrôle et dispositifs de réglage comme définis à l'article 1er, paragraphe 1, point b)

point 3, dernière phrase

Pour de tels dispositifs, les exigences essentielles s'appliqueront uniquement et autant que nécessaire, pour leur usage sûr et fiable en ce qui concerne les risques d'inflammation (Annexe II, observation préliminaire B).

Ceci doit être lu :

Pour de tels dispositifs, les exigences essentielles s'appliqueront uniquement et autant que nécessaire, pour leur usage sûr et fiable en ce qui concerne les risques d'explosion (Annexe II, observation préliminaire B).

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

Nouveau point de discussion abordé en séance :

Est-ce que les organismes notifiés sont tenus de vérifier la disponibilité du représentant de l'UE (conformément à l'article 4 du règlement 2019/1020) lors de l'évaluation du système de gestion de la qualité du fabricant ?

2/ a) Information du Groupe d'Experts ATEX

33^{ème} réunion ADCO

Sujets en cours

- Appareils mobiles électroniques (campagne FR)
- Outils manuels non-électriques
- Pièces détachées dans des machines déjà installés

Nouveaux sujets

- Marquage des appareils : Le marquage des équipements doit être lisible et indélébile (voir annexe II, point 1.0.5 de la directive 2014/34/UE).

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) **Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)**
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

2/ b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)

Décisions d'exécution d'harmonisation des nouvelles normes

■ Décision d'exécution (UE) 2023/601 du 13 mars 2023

| Référence et titre de la norme | Norme remplacée | Date |
|--|--------------------|------------|
| EN 60079-29-1:2016 Atmosphères explosives – Partie 29-1: DéTECTEURS de gaz – Exigences d'aptitude à la fonction des détecteurs de gaz inflammables EN 60079-29-1:2016/A1:2022 EN 60079-29-1:2016/A11:2022 | EN 60079-29-1:2016 | 17.09.2024 |
| | | |

■ Décision d'exécution (UE) 2023/1587 du 1^{er} août 2023

| Référence et titre de la norme | Norme remplacée | Date |
|---|-----------------|------------|
| EN 50104:2019 Appareils électriques de détection et de mesure de l'oxygène — Exigences d'aptitude à la fonction et méthodes d'essai EN 50104:2019/A1:2023 | EN 50104:2019 | 02.02.2025 |
| | | |

Note : depuis le 12 octobre 2018, la commission ne publie plus de liste des normes harmonisées au JOUE

Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)

Les normes qui ont perdu leur statut de normes harmonisées ces douze derniers mois sont les suivantes :

| Référence et titre de la norme | Qui a Remplacée | Date ¹ |
|---|--------------------------|-------------------|
| EN 15967:2011 Détermination de la pression maximale d'explosion et de la vitesse maximale de montée en pression des gaz et des vapeurs | EN 13673-1:2003 | 29/03/2024 |
| EN 15967:2011 Détermination de la pression maximale d'explosion et de la vitesse maximale de montée en pression des gaz et des vapeurs | EN 13673-2:2005 | 29/03/2024 |
| EN 13012:2012 Stations-service - Construction et performances des pistolets automatiques de remplissage utilisés sur les distributeurs de carburant | EN 13012:2001 | 03/09/2023 |
| EN 13617-1:2012 Stations-service - Partie 1: Exigences relatives à la construction et aux performances de sécurité des distributeurs à pompe immergée, distributeurs de carburants et unités de pompage à distance | EN 13617-1:2004 +A1:2009 | 03/09/2023 |
| EN 13617-3:2012 Stations-service - Partie 3: Exigences de sécurité relatives à la construction et aux performances des raccords de sécurité | EN 13617-3:2004 | 03/09/2023 |

¹ Date de cessation de la présomption de conformité : Pendant la période allant jusqu'à cette date, la nouvelle norme et la norme remplacée sont harmonisées. Après cette date seule la nouvelle norme restera harmonisée et la norme remplacée perdra son statut de norme harmonisée. Il convient donc pour le fabricant de s'assurer que son produit n'est pas impacté par les modifications majeures introduites par la nouvelle norme et de mettre à jour sa déclaration UE de conformité. Dans le cas contraire, il convient de mettre à jour l'attestation d'examen CE/UE de type. Voir §140 des [lignes directrices ATEX](#)

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) **Information à propos du Brexit**

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

2/ c) Information à propos du Brexit

Le Royaume-Uni est sorti de l'UE le 31 janvier 2020

Le droit de l'UE a cessé de s'appliquer au Royaume-Uni après le 31 décembre 2020.



2/ c) Information à propos du Brexit

Annonce du 1^{er} août 2023

Le gouvernement britannique a l'intention de prolonger la reconnaissance du marquage CE pour la mise sur le marché de la plupart des produits en Grande-Bretagne, au-delà du 31 décembre 2024 indéfiniment.

Annonce du 1^{er} août 2023.



2/ c) Information à propos du Brexit

Annonce du 1^{er} août 2023

De ce fait, les produits ATEX conformes à la réglementation européenne et marqués CE pourront continuer à être mis sur le marché britannique au-delà du 31 décembre 2024.

Le marquage UKCA ainsi que la certification UKCA par des organismes approuvés ne devrait plus être obligatoire.

Cette certification reste néanmoins obligatoire si le produit mis sur le marché britannique n'est pas conforme à la réglementation Européenne ni marqué CE.

2/ c) Information à propos du Brexit

Annonce du 1^{er} août 2023

Cependant, il y a déjà un bémol à cela.

Il est dit : dès lors que les normes désignées ne seront pas équivalentes aux normes harmonisées européennes, il pourra alors être nécessaires que les produits bien que marqués CE soit également UKCA.

Pour le moment, il n'y a aucune différence entre ces normes.

Ce sera de la responsabilité du représentant britannique du fabricant de se tenir informé...

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

3/ a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

Le groupe de travail composé de la DGT, de l'Inspection du Travail, de l'INRS et de l'INERIS travaillent toujours à son élaboration.

Une réunion de finalisation est programmée pour le 10 janvier 2023.

La circulaire devrait sortir avant la fin de l'année 2024.

Guide pratique de prévention du risque ATEX – Rapport Oméga 36 en cours de finalisation pour fin de l'année 2025.

Ordre du jour

- 1/ Tour de table
- 2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE
 - a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
 - b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
 - c) Information à propos du Brexit
- 3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE
 - a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX
- 4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres**
- 5/ Points divers
- 6/ Date de la prochaine réunion

Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

Gestion de la compétence via la norme internationale TS 60079-44 et le guide Français : Cohérence ?

Présence sur le marché d'une vanne pilotée avec une déclaration de non-soumission à la directive ATEX mais qui présente des restrictions d'installation (Groupe de gaz, Tamb) → transmettre les informations sur le produit au MTE pour l'intégrer dans le dispositif de surveillance du marché

Nouvelles versions des normes : NFC 15 100 + EN/IEC 60079-14

Présence sur le marché d'un IPAD ATEX Ex ia grâce à une coque → transmettre les informations sur le produit au MTE pour l'intégrer dans le dispositif de surveillance du marché

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion

Ordre du jour

1/ Tour de table

2/ Mise en œuvre de la directive ATEX 2014/34/UE

- a) Groupe d'Experts ATEX et réunion ADCO
- b) Évolutions réglementaires et normatives (ATEX)
- c) Information à propos du Brexit

3/ Mise en œuvre de la directive ATEX 1999/92/CE

- a) Niveau de compétence des opérateurs en ATEX

4/ Questions d'interprétation de la réglementation et des normes posées par les membres

5/ Points divers

6/ Date de la prochaine réunion